



LE CHEVAL EN EPHAD, ILLUSTRATION D'UNE MÉDIATION POLYVALENTE

CONTEXTE

Les activités décrites s'adressent à des personnes âgées résidentes dans un **Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes** (EHPAD), illustration de l'un des défis en croissance dans nos sociétés.

Mais les atouts de la médiation polyvalente avec le cheval peuvent aussi s'appliquer à d'autres publics : l'intégration des **personnes en situation de handicap ou de fragilité physique et/ou mentale**, du fait de la maladie, d'accidents, de l'âge constitue également un enjeu de société.

SITUATIONS TYPES

- Des résidents, accompagnés du personnel de l'EHPAD, sont accueillis sur un établissement équestre par petits groupes et pratiquent des activités sur ou à côté des chevaux. Certains peuvent s'occuper des chevaux et se voir proposer des activités adaptées, sans nécessairement monter à cheval.
- Un établissement équestre se déplace sur l'EHPAD, pour la mise en place d'animations : (re)découverte des animaux (pansage, petites manipulations, etc...) ou balades en calèche, etc.

Remarque : certaines activités en EHPAD peuvent également être réalisées avec des chevaux territoriaux.

Exemple :

L'exemple choisi est celui d'un centre équestre ouvert à tous publics. Des personnes « handi » de tous âges (5 à 80 ans) sont totalement intégrées à la vie de l'établissement.

Les résidents d'EHPAD accueillis évoluent en carrière par groupe de 5 maximum, sur des dispositifs stimulants de type jeu et peuvent terminer par une balade à cheval dans le centre, sous la conduite de l'enseignant. Le dirigeant est formé comme cocher et mène 2 chevaux Cob normands. Il est assisté d'une personne à l'attelage. La calèche est adaptée aux personnes à mobilité réduite et peut accueillir 3 personnes en fauteuils et 10 personnes assises.

Partenaires : tous établissements spécialisés dont EHPAD, Etablissement Spécialisé par le Travail, Instituts Médico-Éducatif, Maison d'Accueil Spécialisée, Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique, Sécurité Sociale, MSA, Département, Commune, associations locales...

Les Départements, chefs de file des aides sociales personnalisées, sont confrontés au défi d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées, à domicile ou dans les EHPAD.

BUDGET DE L'ACTIVITÉ

Dans l'exemple cité* :

Environ 15 € TTC/heure/pers. (1 séance organisée par semaine).

Par sortie d'1h à 1,5h en calèche : environ 200 € TTC pour 10 personnes (+ forfait transport environ 100 € TTC).

Financement : établissements spécialisés et leurs partenaires, participation des cavaliers pour certains (Maison d'Accueil Spécialisée).

*en fonction des situations locales et des prestations proposées.

Contactez votre Conseil des Chevaux pour retrouver tous les professionnels de votre région.

IMPACTS POSITIFS

Économiques	«Thérapeutiques» et sociétaux
Innovation en matériels adaptés (selles, rênes, pédagogies diverses...)	Autonomie, valorisation de soi, tonicité du corps, relâchement et confiance renforcés
Complémentarité d'activités en semaine et maintien d'emplois dans les centres équestres, acteurs de l'économie locale	Epanouissement individuel et collectif, restauration d'un « but dans la vie »
	Cohésion sociale et restauration des liens entre générations (le public "jeune" des centres équestres rencontre les résidents d'EHPAD)

CONDITIONS DE REUSSITE

Privilégier un centre équestre sensibilisé au handicap, idéalement labellisé « Equi-Handi moteur et sensoriel » et/ou « Equi-Handi mental », disposant d'un personnel formé et motivé (idéalement titulaire du Brevet Fédéral Equi-Handi moteur et sensoriel (BFEH)) ;

Choisir un centre équestre pas trop éloigné, avec une cavalerie adaptée et désensibilisée ;

Favoriser des créneaux en dehors des périodes d'affluence (de préférence en semaine, en dehors des vacances scolaires) pour concilier maîtrise des tarifs et santé économique de l'entreprise ;

Impliquer les organismes et les accompagnants spécialisés, de la conception du projet à sa mise en œuvre ;

Associer systématiquement un accompagnant spécialisé pendant les séances si celui-ci est à l'origine du projet. Cela permet de pérenniser la pratique. Il est intéressant de former ces accompagnants à l'approche du cheval et aux bases de l'équitation.



POINTS DE VIGILANCE

S'assurer d'avoir du matériel professionnel et des structures adaptées : cavalerie adaptée (chevaux et poneys porteurs, calmes...), selles adaptées, accessibilité du centre équestre, rampes d'accès, montoir équilève (personnes debout), lève personne (fauteuil)... ;

Prévoir un temps nécessaire pour le montage et l'évaluation des projets ;

☑ Entretien de la motivation interne au club et dans les établissements de santé ;

Contractualisation : établir une convention entre l'établissement équestre et l'établissement demandeur (foyer, institut, mairie...) pour préciser les conditions de mise en œuvre, le coût de l'activité et son financement éventuel.

TÉMOIGNAGES

« Le cheval a été pour certains résidents de l'EHPAD Beauséjour d'Aunay-sur-Odon une vraie chance. Le fait que le centre équestre « la Cour Anteol » soit agréé handisport était pour nous une sécurité et l'assurance de permettre à des personnes intéressées par l'équitation, concernées par l'activité équine et le cheval en général, de remonter en selle en dépit du handicap, de retrouver le contact et la proximité de l'animal. Par ailleurs, nous avons sollicité le centre pour effectuer des promenades en calèche dans le bourg, retrouver des ambiances d'autrefois, le bruit des sabots sur la route. Ces promenades ont un charme désuet qui réactive des souvenirs heureux, d'enfance ou de jeunesse. Elles ont entraîné des échanges, des sourires, des témoignages. »

Christine GIRARD

Coordinatrice et animatrice à l'EHPAD
Beauséjour - Aunay sur Odon (14, Normandie)

POUR ALLER PLUS LOIN, CONTACTEZ :

Cheval & Diversité
cheval.diversite@ffe.com
02.54.94.46.00

Retrouvez les coordonnées de votre
Conseil des Chevaux en région
<http://www.federationconseilchevaux.fr>